

CONSEIL de TOULOUSE METROPOLE du 17 octobre 2024

Intervention d'Odile Maurin

7.1 Présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau et de l'assainissement - DEL-24-0590

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je voudrai revenir sur la mise en place de la tarification saisonnière de l'eau. Le motif invoqué était d'encourager les usagers à économiser l'eau pour permettre un meilleur soutien du débit d'été de la Garonne. Pourtant, la consommation de la métropole n'est que de 0.5m²/s, soit 1% du débit d'étiage.

Et ce n'est pas moi qui le dis, mais Pierre Trautmann, votre vice-président, qui le répète inlassablement depuis des années, par exemple en CCSPL en octobre 2017 où en conseil métropolitain en décembre 2018, je cite : *« Pour le reste, la consommation d'eau des 780 000 habitants de notre Métropole, des entreprises, notamment Airbus et des administrations, de tout le monde, c'est 0,5 mètres cube par seconde, quand l'étiage est à 50 mètres cubes par seconde. C'est 1 %. Donc qu'on ne parle pas de gestion de la préservation de la ressource. En période où nous sommes vraiment concernés, quand il y a l'irrigation, l'ensemble de l'eau potable représente 6% de la consommation totale d'eau. Donc s'il y a des choses à contrôler, ce n'est pas notre eau potable, même si nous devons faire des économies, même si nous devons colmater nos fuites... mais ce n'est pas chez nous que cela se joue »*. C'est dire l'impact réel de la mesure !

En fait, cela a surtout permis à Jean-Luc Moudenc de faire rentrer dans les caisses 12,5 millions d'euros sur notre dos d'usagers domestiques et au profit de Veolia. Quant aux économies d'eau réalisées, elles étaient déjà de 7% en 2023 (pour 3,5% au plan national), ce qui montre que les usagers sont bien conscients de la nécessité d'économiser l'eau, et qu'il n'était pas besoin de prendre une mesure punitive, dont on sait déjà qu'elle n'aura aucun effet sinon sur le portemonnaie des usagers.

Encore une fois, ce sont les moins fortunés qui payent votre écologie punitive, ceux qui ne peuvent se refroidir l'été qu'en prenant des douches, ceux qui n'ont pas de piscine, piscines qui peuvent d'ailleurs être remplies avant juin, et ceux qui n'ont pas de climatisation et qui payent pourtant l'eau au même prix que les autres.

Tout ceci soulève aussi le problème des charges locatives qui sont calculées sur l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre). Par exemple pour une consommation de 10 m³ par mois, soit 120 m³ par an, avec l'ancien système, la facture était de 3,34 X 120, soit 400,80 euros.

Avec le nouveau système, du 1er janvier 2024 au 31 mai 2024, soit 5 mois, ça fait 50 m³ à 3,34, soit 167 euros, auxquels s'ajoutent 5 mois avec 42 % d'augmentation, soit 50 m³ à 4,40 euros, soit 220 euros, auxquels s'ajoutent les deux derniers mois, novembre et décembre, à - 30 %, c'est-à-dire 20 m³ à 2,58 soit 50 euros. Au total pour 2024, le locataire aura payé 167 + 220 + 50 euros, soit 437 euros, au lieu de 400,80 euros.

Ce qui représente une augmentation de 9 % sur l'année 2024 sur la base des consommations ci-dessus. Les conséquences sont les mêmes pour celui qui paie l'eau collectivement que pour celui qui a un abonnement personnel avec Eau de Toulouse. Mêmes conséquences aussi pour les résidences où l'eau nécessaire à l'entretien des parties communes, l'arrosage, ou la fourniture d'eau chaude sont calculées collectivement.

Le problème c'est que la plupart des administrateurs de biens disent que c'est mission impossible de facturer équitablement les locataires et copropriétaires selon leurs consommations réelles d'eau. Ils sont obligés de faire des moyennes approximatives pour donner un chiffre à leurs factures du fait de la fréquence et période

des relevés de compteurs d'eau qui ne correspondent pas à la période de variation tarifaire. Rappel que tous les compteurs d'eau ne sont pas numériques et ils sont même minoritaires.

Même en cas de compteurs collectifs numériques dans une résidence, les habitants locataires ou copropriétaires ont des compteurs individuels classiques, donc ils seront facturés selon des chiffres approximatifs qui ne correspondront pas à leurs consommations réelles d'eau dans les 2 périodes précises de tarifications différentes. Et même peine, même punition pour les locataires et les copropriétaires de résidences qui ne comptent qu'un compteur d'eau collectif. On peut s'interroger aussi sur les maisons individuelles qui ne sont pas relevées aux mêmes périodes que la tarification saisonnière.

Alors il est ici utile de rappeler les propos de Pierre Trautmann qui disait pourtant en 2023 niet au sujet de la tarification progressive, disant je cite, « On réfléchit sur d'autres solutions. Quand vous avez un système qui ne peut s'adresser qu'au tiers des habitants et qui pénalise les deux autres tiers, cela vous oblige à dire, mais est-ce que c'est la bonne solution ? »

En résumé, avec ce dossier scélérat de double tarifications saisonnières de l'eau, vous n'avez jamais cherché à préserver la ressource en eau, mais juste à faire un nouveau cadeau à vos amis de Veolia pour rattraper le prix de l'eau que vous aviez présenté comme le moins cher de France au terme d'une concertation volontairement biaisée pour le choix entre régie et DSP.

En somme un renvoi d'ascenseur au frais des usagers, et sans impact réel sur la disponibilité de l'eau.